

**Comité Régional d'Allocation des Ressources**  
**Section « Médecine d'Urgence »**

**Avis du 19 octobre 2023**  
**de la section Médecine d'Urgence**  
**du Comité Régional d'Allocation des Ressources Normandie**

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources section « médecine d'Urgences » adopte à l'unanimité des membres présents la proposition des modalités d'allocation suivantes pour la fin de campagne 2023 :

- Répartition du montant mis en réserve de 1% soit 1.7 M€ au prorata des dotations populationnelles (base 2023) des établissements en crédits non reconductibles.
- Lancement d'un Appel à projet qui permettra de réaffecter ce montant de 1.7 M€ en 2024 sur 4 thématiques :
  - Actions d'optimisation du temps médical ;
  - Organisations visant à réguler l'accès aux urgences et favorisant les réorientations (au niveau du périmètre urgences) ;
  - Dispositifs EPMU et SMUR,
  - Démarche de structuration/conception et de formalisation d'un modèle territorial de réponse à l'urgence.

La Présidente

Séverine KARRER

